

Département de l'Ain
Commune de SAINT JEAN SUR REYSSOUZE

Date de dépôt : 30/09/2022
Demandeur : Monsieur CORNELIE Simon
Pour : Construction d'un garage
Adresse terrain : 408 Route des Justices
01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Le Maire
à
Monsieur CORNELIE Simon
408 Route des Justices
01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

DÉCISION TACITE D'OPPOSITION

à une déclaration préalable
au nom de la commune

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 30/09/2022, pour un projet de Nouvelle construction situé 408 Route des Justices à Saint-Jean-sur-Reyssouze (01560), enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par lettre du 21/10/2022, je vous ai informé que votre dossier était incomplet et que les pièces manquantes devaient être adressées à la mairie dans un délai de trois mois à compter de sa réception (accusé réception en date du 22/10/2022).

Or, il s'avère que vous n'avez pas fait parvenir, dans le délai indiqué, les pièces ou indications manquantes en mairie.

Par conséquent, en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition**.

Fait à SAINT JEAN SUR REYSSOUZE, le 31/03/2023
Le Maire, Jacques SALLET



Caractère exécutoire de la présente décision :

La présente décision est devenue exécutoire à compter du 22/01/2023.

Contrôle de légalité :

Le dossier et la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L2131-1 et 2 du code Général des Collectivités Territoriales, soit le :